ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION							
Nature de	<u>l'opération</u>						
- Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art. 210 A et 210 B du CGI)  - Echanges d'actions dans le cadre d'O.P.E., conversions de titres et remboursements d'obligations en actions (art. 38-7 du CGI)	- Apport d'une entreprise individuelle à une société (art. 151 octies du CGI)						
	- Echanges de titres d'O.P.C.V.M. (art. 38-5 bis du CGI)						
- Echanges de titres résultant d'une fusion ou d'une scission (art. 38-7 bis et 93 quater V du CGI)	- Apports réalisés par les S.C.P.						
Date de réalisation  Désignation (nom ou dénomination, adresse et n° siret,) de  bénéficiaires des ap	es personnes physiques et morales concernées (apporteuses,						

SUIVI DES VALEURS FISCALES DES BIENS NON AMORTISSABLES									
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Montant de la soulte éventuellement	Montant de la soulte imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens				
	0	2	reçue (1) ③	4	<b>⑤</b>				
Fonds commercial									
Autres immobilisations incorporelles									
Terrains									
Participations									
Autres immobilisations financières									

<sup>(1)</sup> Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7, 38-7 bis, 93 quater V et 151 octies A du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque la société apporteuse a reçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilé à un apport de branche complète d'activité.

	SUIVI DES PLUS-V	ALUES SUR BIEN	IS AMORTISSABLES	3	
BIENS AMORTISSABLES	Montant net des plus-values réalisées	Durée de la période prévue pour la réintégration ②	Montant antérieurement réintégré ③	Montant réintégré dans le résultat de l'exercice ④	Montant restant à réintégrer ⑤
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation (carrières, sablières, ardoisières)					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

•